

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CONCOURS	CIMIEZ		2 pages
	NOTE D'INFORMATION	Création	MàJ	Vérification
		10/05/2016	10/05/2016	10/05/2016
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Catherine STELANDRE Poste 34650	10/05/2016	<i>CM</i> 6/2016	Tissot 'au 2/08/2016

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret no 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours est ouvert en vue de pourvoir **50 postes D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES** au sein du CHU de Nice.

ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature les agents contractuels occupant des emplois de catégorie C, sans condition de titre, de diplôme ou d'âge.

ARTICLE 3 :

Pour postuler, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre incluant notamment les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée, le pôle et le service d'affectation,
- Deux enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse.

ARTICLE 4 : Les demandes doivent être adressées au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ESPACE CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA – 06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être **IMPERATIVEMENT** envoyées par courrier postal,

au plus tard le **02 AOUT 2016** (date de clôture des inscriptions)

Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 10 du décret n°2007-1188 du 3 Août 2007, les candidats retenus par la Commission de sélection.

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER